

## Procès-verbal du Conseil municipal du 23/04/2024

**Présents** : Rémi Diaz, Caroline Beaujard, Corine Gerard, Sabine Perez, Aurélie Damia Sotus, Annie Montoya, Jean-Pierre Zanet, Michel Blanchard, Pierre Averseng, Didier Sicard, Valérie Bousquet, Sébastien Estieu, Jean Alberton

**Absents** : Laurent Leleu, Frédéric Gleyzes, Nadine Sova, Florence Ranc, Jean Alberton, Christophe Gay

**Excusés** : Aude Messonier ayant donné procuration à Corine Gerard

**Secrétaire de séance** : Corine Gerard

**Ordre du jour** :

### **PROCES VERBAL**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 27/03/2024

### **FINANCES**

- 1- Attribution d'une subvention à l'association du Comité des fêtes
- 2- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire
- 3- Attribution d'une subvention à l'association du Foyer Rural de Saint Anatoly
- 4- Attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC
- 5- Attribution d'une subvention à l'association L'Autan Maison des jeunes
- 6- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école maternelle
- 7- Attribution d'une subvention à l'association La Soledra
- 8- Attribution d'une subvention à l'association Lanta Bulles
- 9- Attribution d'une subvention à l'association Société de chasse
- 10- Attribution d'une subvention à l'association APE
- 11- Attribution d'une subvention à l'association Club du 3ème âge
- 12- Attribution d'une subvention à l'association La boule lantanaise
- 13- Attribution d'une subvention à l'association Lant'africa
- 14- Attribution d'une subvention à l'association FNACA
- 15- Attribution d'une subvention à l'association des pompiers de Caraman
- 16- Attribution d'une subvention à l'association Tennis club cocagne
- 17- Attribution d'une subvention à l'association Bivouac à Lanta
- 18- Attribution d'une subvention à l'association Les jardins partagés
- 19- Attribution d'une subvention à l'association Ludoragais
- 20- Attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantanais
- 21- Attribution d'une subvention à l'association Banlieue est
- 22- Attribution d'une subvention à la CCJA (jeunes agriculteurs)
- 23- Attribution d'une subvention à l'AS du collège Saint Pierre de Lages
- 24- Délibération SDEHG – Rénovation de différents points lumineux

### **URBANISME**

- 25- Achat pour régularisation des parcelles AB 74, AB 108 et AB 109
- 26- Délibération instaurant le contrôle obligatoire des branchements au réseau public d'assainissement en cas de transaction immobilière
- 27- Numérotation et mise à jour de numéros de voiries de différents secteurs de la commune
- 28- Approbation du devis de renforcement du réseau d'eau potable - secteur Pescajou



**Décisions du Maire :**

Mobilier médiathèque	Mobidecor	39 867,88 €
Cantine Décembre 2023	Occitanie restauration	13 285,64 €
Cantine Janvier 2024	Occitanie restauration	15 492,65 €
Cantine Février 2024	Occitanie restauration	9 637,97 €
Cantine Mars 2024	Occitanie restauration	17 444,21 €
Défrichage terrain notre dame	ANRH	5 256,00 €
Assurance commune	SMACL	23 052,52 €
CNRACL (assurance du personnel)	Willis Tower (ex gras savoye)	37 995,40 €
Service urbanisme TDL 2eme semestre 2023	CC Terres du Lauragais	6 528,74 €
Service incendie 1/3 2024	SDIS	6 305,00 €
Résiliation photocopieur	BNP Paribas	21 109,44 €
Fuel chaudière	Tottolo marc	6 051,20 €
	<b>Total</b>	<b>202 026,65 €</b>

**Subventions demandées :**

Matériel espace vert	Département	553,00 €
Achat de matériel pour la réduction des troubles musculosquelettiques	Département	1 255,45 €
Matériel informatique 2024	Département	1 515,99 €
Tables aire de covoiturage	Département	578,00 €
Trottoir RD54	Département	13 002,00 €
	<b>Total</b>	<b>16 904,44 €</b>



Les deux derniers procès-verbaux sont ensuite mis au vote et approuvés à l'unanimité.

- 1- Attribution d'une subvention à l'association du Comité des fêtes : il est proposé de verser un montant de 7 500 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 2- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école élémentaire : il est proposé de verser un montant de 4 720 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 3- Attribution d'une subvention à l'association du Foyer Rural de Saint Anatoly : il est proposé de verser un montant de 2 400 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 4- Attribution d'une subvention à l'association Lauragais FC : il est proposé de verser un montant de 2300 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 5- Attribution d'une subvention à l'association L'Autan Maison des jeunes : il est proposé de verser un montant de 2100 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 6- Attribution d'une subvention à l'association de la coopérative de l'école maternelle : il est proposé de verser un montant de 1620 euros Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 7- Attribution d'une subvention à l'association La Soledra : il est proposé de verser un montant de 1500 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 8- Attribution d'une subvention à l'association Lanta Bulles : il est proposé de verser un montant de 1000 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 9- Attribution d'une subvention à l'association Société de chasse : Monsieur Didier Sicard est invité à quitter la salle et il est proposé de verser un montant de 400 euros. Cette proposition est approuvée par 13 voix pour.
- 10- Attribution d'une subvention à l'association APE : il est proposé de verser un montant de 450 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 11- Attribution d'une subvention à l'association Club du 3ème âge : il est proposé de verser un montant de 200 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 12- Attribution d'une subvention à l'association La boule lantanaise : Monsieur Jean Alberton est invité à quitter la salle et il est proposé de verser un montant de 300 euros. Cette proposition est approuvée par 13 voix pour.
- 13- Attribution d'une subvention à l'association Lant'afrika : il est proposé de verser un montant de 200 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 14- Attribution d'une subvention à l'association FNACA : il est proposé de verser un montant de 500 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 15- Attribution d'une subvention à l'association des pompiers de Caraman : il est proposé de verser un montant de 230 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 16- Attribution d'une subvention à l'association Tennis club cocagne : il est proposé de verser un montant de 500 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 17- Attribution d'une subvention à l'association Bivouac à Lanta : il est proposé de verser un montant de 500 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 18- Attribution d'une subvention à l'association Les jardins partagés : il est proposé de verser un montant de 200 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 19- Attribution d'une subvention à l'association Ludoragais : il est proposé de verser un montant de 400. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 20- Attribution d'une subvention à l'association les entrepreneurs lantanais : il est proposé de verser un montant de 200 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 21- Attribution d'une subvention à l'association Banlieue est : il est proposé de verser un montant de 600 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.
- 22- Attribution d'une subvention à l'association Jeunes agriculteurs : Mme Valérie Bousquet est invitée à quitter la salle Valérie et il est proposé de verser un montant de 200 euros. Cette proposition est approuvée par 13 voix pour.
- 23- Attribution d'une subvention à l'AS du collège : il est proposé de verser un montant de 150 euros. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie les élus et précise que l'enveloppe budgétaire allouée aux associations est en hausse de 16% par rapport à 2022. Il rappelle également que l'enveloppe est en hausse de 42% par rapport à 2023 mais que la comparaison avec 2023 est biaisée en raison du spectacle son et lumière qui avait été pris en charge par la Mairie en remplacement du feu d'artifice qui ne pouvait pas être tiré.

#### **24- Délibération SDEHG :**

Le maire informe le Conseil municipal que le SDEHG a identifié l'opportunité de rénover 66 points lumineux dans le cas du nouveau programme de rénovation d'éclairage public dit « ++ » - référence 2AT 240. Il est proposé :

-la dépose de 66 lanternes de type routières

-la fourniture, la pose et le raccordement de 66 lanternes de type routières

Ces points lumineux pourraient être remplacés par un modèle standard d'appareil d'éclairage public routier assurant ainsi une économie d'énergie de 71%. Pour limiter impact des travaux sur la capacité de financement, le SDEHG porte le financement et l'étale sur 12 années.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

#### **25- Achat pour régularisation des parcelles AB 74, AB 108 et AB 109 :**

Suite aux opérations de bornage qui ont eu lieu sur des parcelles communales Rue Notre Dame, Monsieur le Maire a été contacté par les propriétaires de la parcelle AB74 qui jouxte les parcelles communales. Ces propriétaires ont indiqué qu'ils avaient eu l'autorisation il y a plusieurs années de profiter d'une partie de nos parcelles communales en compensation des parcelles AB 108 et AB 109 qui sont utilisées en domaine public depuis plusieurs années sans qu'aucun acte notarié n'ait été réalisé. Il est donc proposé au conseil municipal de régulariser cette situation en achetant les deux parcelles utilisées en domaine public et d'acheter en complément la parcelle AB74 qui jouxte les parcelles communales. Le montant pour l'achat des 3 parcelles est proposé pour un montant de 20 000€. Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

#### **26- Délibération instaurant le contrôle obligatoire des branchements au réseau public d'assainissement en cas de transaction immobilière :**

L'article L2224-8 du CGCT pose le principe d'une compétence obligatoire des communes en matière d'assainissement collectif. Cette compétence prévoit la mission de « contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport, l'épuration des eaux usées ainsi que l'élimination des boues produites ». Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la commune est régulièrement sollicitée par les notaires, de plus, l'article l 271- 4 du code de la construction et de l'habitation relative aux diagnostics en cas de vente immobilière prévoit le contrôle pour l'assainissement non collectif qui devrait être logiquement étendu aux assainissements collectifs

La convention de DSP indique à l'article 6.2.2 que le concessionnaire doit obligatoirement réaliser les opérations de contrôle des installations des abonnés dans le cas d'une création de branchement ou dans le cas d'une mutation de propriété. Ce contrôle est essentiel afin de vérifier l'homologations des raccordements privatifs et de sécuriser la vente pour l'acheteur.

Afin de se conformer à cette convention et de permettre la réalisation effective de ces contrôles, il est donc nécessaire de prendre une délibération.

Cette proposition est mise au vote et est approuvée à l'unanimité.

#### **27- Numérotation et mise à jour de numéros de voiries de différents secteurs de la commune**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans l'optique de se conformer à la Loi 3DS et afin de permettre aux services de bien fonctionner (la poste, fibre31, services de secours...) il est nécessaire de renommer certains lieux dits et de mettre à jour la numérotation à certains endroits de la commune. Afin de ne pas perdre ces noms de lieux-dits, ils sont associés en complément des adresses et les administrés concernés seront informés par courrier.

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "La Roche"</b>		
599	Chemin du Valès - Château de la Roche	YA	40
399	Chemin du Valès - La Roche	YA	53
501	Chemin du Valès - La Roche	YA	54

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Farine"</b>		
308	Chemin du Valès - En Farine	YA	20

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Gaillardet"</b>		
235	Chemin de la Carré - En Gaillardet	YA	42

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "La Carré"</b>		
674	Chemin de la Carré	ZY	100
686	Chemin de la Carré	ZY	101

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Banne"</b>		
122	Impasse d'en Banne	ZY	95

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Hauquino"</b>		
1110	Chemin de Hauquino	ZY	67

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
<b>Lieu-dit "Gilède"</b>			
181	Chemin de Hauquino - Gilède	ZY	72-76

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
<b>Lieu-dit "Riquier"</b>			
125	Chemin de Hauquino - Riquier	ZY	75
405	Chemin de Hauquino - Riquier	ZY	65

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
<b>Lieu-dit "En Passelaygue"</b>			
1486	Route des Deux Moulins - En Passelaygue	ZY	14

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
<b>Lieu-dit "En Bernou"</b>			
48	Chemin d'en Bernou	ZY	60-61

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
<b>Lieu-dit "En Miquel Gaillac"</b>			
872	Route des Deux Moulins - En Miquel Gaillac	ZY	7

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
<b>Lieu-dit "Le Fustié"</b>			
1471	Chemin de Garnès d'Espagne - Le Fustié	ZY	35
1501	Chemin de Garnès d'Espagne - Le Fustié	ZY	48
1341	Chemin de Garnès d'Espagne	ZY	110-93



1295	Chemin de Garnès d'Espagne	ZY	102
1331 Bis	Chemin de Garnès d'Espagne	ZY	115
1331	Chemin de Garnès d'Espagne	ZY	114

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Chemin de Taillassou</b>		
1	Chemin de Taillassou	K	402
2	Chemin de Taillassou	K	497
3	Chemin de Taillassou	K	866-869
4	Chemin de Taillassou	K	58
5	Chemin de Taillassou	K	861-867-868
7	Chemin de Taillassou	K	829

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Secteur Sainte Apollonie</b>		
1	Route de Sainte Apollonie	YH	144
1 Bis	Route de Sainte Apollonie	YH	147

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Borde Haute"</b>		
1	Impasse de Borde Haute	ZS	25
2	Impasse de Borde Haute	ZS	26
3	Impasse de Borde Haute	ZC	13-54
4	Impasse de Borde Haute	ZC	63

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Roussel"</b>		
1	Impasse d'en Roussel	ZI	27
2	Impasse d'en Roussel	ZI	28
675	Chemin de Baillac - En Roussel	ZI	17

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Bétil"</b>		
1	Impasse de Bétil	ZA	28
1 Bis	Impasse de Bétil	ZA	29
2	Impasse de Bétil	ZA	48
2 Bis	Impasse de Bétil	ZA	47

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Chemin des Avignous</b>		
431	Chemin des Avignous	ZL	20

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Gabelle"</b>		
655	Route de Saint Anatoly - En Gabelle	ZA	40
651	Route de Saint Anatoly - En Gabelle	ZA	52-54
613	Route de Saint Anatoly - En Gabelle	ZA	53

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Le Menet"</b>		
1067	Route de Saint Anatoly - Le Menet	ZA	42

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Impasse Jonquières</b>		
1	Impasse Jonquières	ZM	230

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Jantoine"</b>		
711	Route de Préserville - Jantoine	ZM	25
709	Route de Préserville - Jantoine	ZM	27

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "L'Estanque"</b>		
645	Route de Préserville - L'Estanque	ZM	86

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "La Jacques"</b>		
391	Chemin de Delrieu - La Jacques	ZM	22

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Le Faouret"</b>		
515	Impasse du Faouret	ZM	156

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "Le Bernet"</b>		
300	Impasse du Bernet	ZN	65

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Violle"</b>		
1550	Chemin de Latour - En Violle	ZN	38-39-61

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Royer"</b>		
865	Route de Caraman - En Royer	ZN	23

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Lieu-dit "En Bouysset"</b>		
941	Route de Caraman - En Bouysset	ZN	22

Adresses		Parcelles	
		Section	N° du plan cadastral
	<b>Avenue de la Gare</b>		
2	Impasse de la Gare	AB	481
3	Impasse de la Gare	AB	578-545
4	Impasse de la Gare	AB	483

**29-Approbation du devis de renforcement et d'extension du réseau d'eau potable - secteur Pescajou**

Il est proposé de réaliser un renforcement et renouvellement de canalisations le long du chemin Pé de la Foun. Ces travaux permettront d'améliorer la desserte en eau de ce chemin et seront l'occasion de supprimer une canalisation qui fait l'objet de servitudes de passages sur des terrains de particuliers. Le montant restant à la charge de la commune est de 35 409,13 HT.



